



C.N.R.P.

Club Noiséen de Randonnée Pédestre
Association loi 1901 - Agrément Jeunesse et Sports : 93SP329 - Affiliée FFRP
Siège social : 8/10 MPT Marcel Bou
49 rue du Docteur Sureau
93160 NOISY-LE-GRAND ☎ 06-17
04 05 15
Email : cnrp93@gmail.com



1ter, place des martyrs de la Résistance
et de la Déportation
93110 Rosny-sous-Bois
☎ 01.48.54.00.19
Internet : <https://www.randopedestre93.fr>

Assurance R.C.P. : WTW France - Département Sport et événement - Tour Hekla, 52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX Tél. : 09 72720119
frfrandonnee@wtwco.com - Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière : GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre - Tel 33(0)9 69 32 23 36 Contrat n° : 4000716162 /1

20/02/2025

NOTICE D'INFORMATION

Semaine de randonnée pédestre « Au pays des bastides » du 21 septembre au 28 septembre NG-2025-06

Le séjour est ouvert aux adhérents du CNRP, inscrits à l'activité randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2024/2025 avec l'assurance RC ou plus. Si des places restent disponibles, une ouverture est possible à d'autres licenciés FFRandonnée 2024/2025 avec l'assurance RC ou plus.

Nombre de participants : 24 au minimum, 47 au maximum.

PROGRAMME :

Dim.21 sept	Départ de Noisy-Le-Grand à 8h30 – Arrivée au lac de Saint-Pardoux, pique-nique personnel sur la base de loisir de Santrop - Randonnée digestive d'environ km – A 18 h arrivée à l'hébergement (Le Temple sur Lot)
Lun. 22 sept	Départ à 8h30 pour Monflanquin (via Casseneuil) – Deux visites guidées du Musée des Bastides : 9h30 et 10h30 - randonnée avec pique-nique "Monflanquin, vue du Nord" : Groupe 1 : 17 Km - dén. +190m. - Groupe 2 : 12 KM - dén. +180m. Reprise des voitures à 16h45 – Visite de Casseneuil (ville médiévale) 2km puis retour hébergement
Mar. 23 sept	Départ à 8h pour Villeneuve sur Lot – Visite de la ville : 4 km – 10h reprise voiture - Visite à pied de Pujols : 2 km (un des plus beaux villages de France) - 11h reprise des voitures pour Dolmayrac et départ d'une randonnée avec pique-nique "Dolmayrac, un circuit panoramique" : 13 Km - dén. +300m. (Groupes 1+2) 15h30 retour à Temple sur Lot, 16h, visite guidée du Jardin des Nénuphars (la plus importante collection d'Europe). Durée: 1h30 - Retour hébergement
Mer. 24 sept	Départ à 8h30 pour Aiguillon. Découverte à pied de la bastide et de la confluence du Lot et de la Garonne : 13 Km - Dén. + 80m (Groupes 1+2). Pique-Nique - 14h, reprise des voitures pour Saint-Vincent. 14h30, visite guidée de la Maison de la Noisette (durée 1h15). 15h45, reprise des voitures pour Laffitte sur Lot. 16h : visite de la ferme et du musée du Pruneau (durée 1h30). Retour à l'hébergement
Jeu. 25 sept	Départ à 8h30 pour Nérac (via Aiguillon). Arrêt de 15 minutes : visite libre du Moulin des Tours de Barbaste (site remarquable). A Nérac : 9h45, départ de la croisière en bateau sur la Baïse (1h). 10h45, Départ à pied pour le château-musée Henri IV et visite guidée. Pique-Nique - 12h45, départ à pied de la randonnée "La balade de Nazareth" : 12 Km - Dén. +190 m (Groupes 1 et 2) - 15h45 reprise des voitures - Visite d'une cave à Buzet - Retour à l'hébergement -
Ven. 26 sept	8h30, départ à Sainte Livrade sur Lot. Visite libre du CAFI (Centre d'Accueil des Français réfugiés d'Indochine) + marché. 2 Km - 11h, reprise des voitures pour Bourg de Ladodie. (Sainte Colombe de Villeneuve). 11h30, départ de la randonnée "Vers les grottes de Lestournelles", Groupe 1 : 13 Km - dén. + 230m. Groupe 2 : 10 Km - dén. +170 m. En cours de randonnée pique-nique et visite guidée des Grottes de Lestournelles à 14h (durée 1h). Retour à l'hébergement.
Sam. 27 sept	8h30 départ pour Penne d'Agenais (beau village de France). 9h30, départ de la randonnée "Sur le plateau Saint-Michel" pique-nique en chemin. Groupe 1 : 11 Km - dén. +290 m, Groupe 2 : 8 Km - dén. +190 m. 14h, reprise des voitures pour Frespech. (Lieu-dit Comberatière). 14h30, visite du musée du foie gras (durée 1h30). Retour vers l'hébergement.
Dim. 28 sept	9h, libération des chambres et départ pour Noisy le Grand. Arrêt facultatif à Aix-sur-Vienne (87) sur le parking près du Jardin Jeanne d'Albret. Vers 13h15, reprise des voitures pour Noisy le Grand – Arrivée vers 18h

Les randonnées ne se feront pas forcément dans cet ordre et pourront être modifiées, selon la météo et la forme physique des participants, si besoin, une rapide réunion d'informations sera organisée la veille au soir pour déterminer l'organisation de la journée du lendemain.

RENSEIGNEMENT : Responsables séjour = Jacques Bonnet : 06 17 04 05 15 et – Jean-Marc VALID Tél. 06 22 15 01 01

HEBERGEMENT	LA BASE 2K24	47110 LE TEMPLE sur LOT
--------------------	---------------------	-------------------------

Le séjour est réservé en pension complète avec pique-nique le midi. Chambres : draps et linge de toilette fournis

COÛT DU SEJOUR : 640 euros

Ce prix comprend :

- La pension complète en chambre occupation double, quelle qu'elle soit, du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour avec la taxe de séjour incluse
- L'accompagnement des groupes par 4 animateurs du CNRP pour 7 jours et les visites
- L'immatriculation tourisme

Ne sont pas compris

- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre - 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382 Tél. 01 44 89 93 90 CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z- SIRET : 303 588 164 00051.



• INSCRIPTION

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 1 Février 2025. **Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque, d'un virement ou d'une CB de réservation de 200 € (chèque à l'ordre du CNRP).**

Les préinscriptions seront closes le 15 février 2025. S'il y a plus de 47 personnes préinscrites, les organisateurs étudieront s'il est possible d'accroître le nombre de participants pour le séjour. Dans le cas contraire, une commission se réunira pour établir la liste des participants. Les adhérents, n'ayant pu y participer, se retrouveront prioritaires pour les prochains voyages.

Lors du début du séjour, il vous faudra être en conformité avec la réglementation sanitaire en vigueur à cette date.

ASSURANCES FACULTATIVES

Les primes d'assurances facultatives sont à prendre dès l'inscription définitive

Vous trouverez, annexés à cet envoi, les conditions générales relatives à ces assurances et le bulletin de souscription.

Si vous souhaitez profiter de tout ou partie de cette offre, nous vous invitons à : Remplir le bulletin de souscription et déterminer le montant à payer (ex : **29 euros** pour l'annulation voyage) en prévenant le responsable séjour.

Votre inscription deviendra définitive après la réception du bulletin d'inscription et son renvoi complété et signé sous 8 jours accompagné du formulaire de souscription d'assurance si nécessaire.

Au début du séjour, il vous faudra être en conformité avec la réglementation sanitaire en vigueur à cette date.

A adresser à : Jacques Bonnet 49 rue du docteur Sureau 93160 Noisy-Le-Grand

PAIEMENTS

- Préinscription : **200 €** dont frais d'immatriculation tourisme 8 € ou **200 €** majorés du montant des assurances souscrites. Ex : assurance annulation (+29 €).
- 1er acompte avant le 15 mai 2025 : **200 €**
- Solde du séjour **avant le 15 Août 2025 : 240 €**

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du CNRP.

Le paiement par CB est autorisé, attention, toutes les CB ne prennent pas en compte l'assurance annulation ou COVID.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION SI ASSURANCE

- Annulation faite avant le **15 mars 2025** : restitution des sommes versées avec **retenue de 30 € de frais de dossier**
- Annulation faite entre le **15 mars et le 15 avril 2025** : retenue de 30% du montant total du séjour
- Annulation faite entre le **15 avril et le 15 août 2025** : retenue de 50% du montant total du séjour
- Annulation postérieure au **15 août 2025** : retenue de 100% du montant total du séjour

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION SANS ASSURANCE

- Remboursement uniquement si un(e) remplaçant(e) est trouvé(e) **avec retenue de 30 € par dossier d'inscription.**

CESSION DU SEJOUR

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide. Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT, UEIT et les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

- Les participants seront regroupés de façon à constituer des équipages de 4 personnes par véhicule.
- (Environ **1230 kms** aller-retour Noisy-le-Grand / Le Temple sur Lot et **360 kms** sur place).
- Les responsables du week-end géreront la contribution de chacun au frais du déplacement (**voir article 4.7 du Règlement Intérieur**). Le coût du partage est estimé à **138 €** par personne, sur la base de 4 adhérents par voiture (dont **43 €** de péage).

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être **suffisamment entraîné de la randonnée** pour apprécier pleinement ce séjour et de penser à l'équipement de base du marcheur (vêtement de pluie, chaussures, bâtons de marche, lacet de rechange, gourdes, etc...)

Je m'engage sur l'honneur à participer avec bonne humeur à l'intégralité des réjouissances ainsi qu'à toutes les activités.

En vous souhaitant, par avance, un agréable séjour, nous vous adressons nos cordiales salutations de randonneur.

L'équipe Responsable Tourisme

PJ : Annexe 12bis. Obligation d'information des articles R211-6 et R211-12 du Code du tourisme

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la permanence de l'Association ou sur le site de l'association

<https://www.cnrp93.com/week-ends-semaines-et-plus>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre - 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382 Tél. 01 44 89 93 90 CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z- SIRET : 303 588 164 00051.